

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 31/1456 :**

Mise à disposition totale d'un fonctionnaire auprès de la Société Publique Locale - Optimisation des politiques Urbaines du Sud

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphane (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Hélène (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Accuse de réception en préfecture  
974-219740164-20240227-31-1456-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°31/1456 : Mise à disposition totale d'un fonctionnaire auprès de la Société Publique Locale - Optimisation des politiques Urbaines du Sud.**

Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29/08/2022, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition partielle d'un fonctionnaire, pour exercer les fonctions de Directeur Général Délégué auprès de la Société Publique Locale-Optimisation des Politiques Urbaines du Sud (SPL-OPUS) à hauteur de 80 %.

L'activité de la SPL-OPUS est en plein essor et nécessite une présence plus soutenue du Directeur Général Délégué. Une mise à disposition totale lui permettrait d'assurer dans les meilleures conditions, l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'activités de l'établissement.

Aussi, conformément aux dispositions les articles L.512-7 à L.512-13 du code Général de la Fonction Publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relative au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **LA MISE A DISPOSITION auprès de la SPL-OPUS du fonctionnaire à hauteur de 100 %.**
- **le principe du remboursement par la SPL-OPUS de la rémunération totale de cet agent, à hauteur de 100%.**

**Il précise que les modalités de cette mise à disposition seront prévues dans une convention liant la Commune de Saint-Pierre à la SPL-OPUS (cf annexe)**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE